

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE LA CONDAMINE CHÂTELARD

SÉANCE DU 07 Mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le sept mars à 19 H00

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en séance ordinaire, par courrier en date du 28 février 2025, s'est réuni dans la Salle de Rencontre (anciennement préau de l'Ecole Communale), sous la présidence de Madame la Maire.

Date de la convocation : 28/02/2025

Date d'affichage : 28/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : Mme JACQUES E, Mr GARINO J, Mr BOERI C, Mr JOBIN-ZEIMET S, Mr GUICHARD R, Mr BOUVET A

Absent (s) : Mme AMARENCO S, Mr REYNAUD P, Mr MATEOS A, Mr ROBIN N

Pouvoir(s) :

Secrétaire de Séance : Mr BOERI C

DELIBERATION N° 03/2025

OBJET : ADHÉSION ET L'ABONNEMENT À L'ASSOCIATION SABENÇA DE LA VALÉIA

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu les statuts de l'association Sabença de la Valéia,

Considérant que l'association Sabença de la Valéia, créée en 1980, a pour vocation de connaître et faire connaître le patrimoine culturel et naturel de la vallée de l'Ubaye,

Considérant que cette association contribue activement à la diffusion du savoir à travers la publication d'ouvrages, d'une revue trimestrielle et de bulletins réservés à ses adhérents,

Considérant les nombreuses actions menées par l'association, notamment l'organisation de conférences, de réunions, de sorties culturelles et de voyages,

Considérant que l'association apporte son soutien au Musée de la Vallée, notamment par la collecte d'objets et l'acquisition d'œuvres destinées à enrichir ses collections,

Considérant l'intérêt patrimonial, historique et culturel de ces initiatives pour la communauté,

Après en avoir délibéré le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

DECIDE :

- D'ADHERER à l'association Sabença de la Valéia afin de soutenir ses actions et bénéficier de ses publications.
- DE SOUSCRIRE un abonnement à la revue trimestrielle de l'association.
- D'AUTORISER le règlement des frais afférents à cette adhésion et cet abonnement à titre personnel.
- DE DESIGNER un représentant chargé d'assurer le lien avec l'association et de participer, si nécessaire, à ses activités.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME, ONT SIGNE TOUS LES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

TRANSMISE A LA SOUS-PREFECTURE LE

PUBLIEE LE

La Maire
JACQUES E



Le Secrétaire de Séance
BOERI Clément

Date de transmission de l'acte: 31/03/2025
Date de réception de l'AR: 31/03/2025

004-210400628-DE_003_2025-DE
AGEDI